

AVIS PUBLIC

AVIS DE CONSULTATION ÉCRITE
PROJET DE RÉSOLUTION PP-048

Afin de permettre la construction d'un établissement scolaire (école secondaire) et l'aménagement d'un parc/terrain de jeu à l'angle des boulevards Albert-Hudon et Maurice-Duplessis, soit sur les lots 6 458 755 et 6 422 824 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

AVIS est donné aux personnes intéressées de l'arrondissement de Montréal-Nord :

QUE le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord a adopté, lors de sa séance extraordinaire du 23 août 2021, le projet de résolution PP-048 en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin permettre la construction d'un établissement scolaire (école secondaire) et l'aménagement d'un parc/terrain de jeu à l'angle des boulevards Albert-Hudon et Maurice-Duplessis, soit sur les lots 6 458 755 et 6 422 824 du cadastre du Québec.

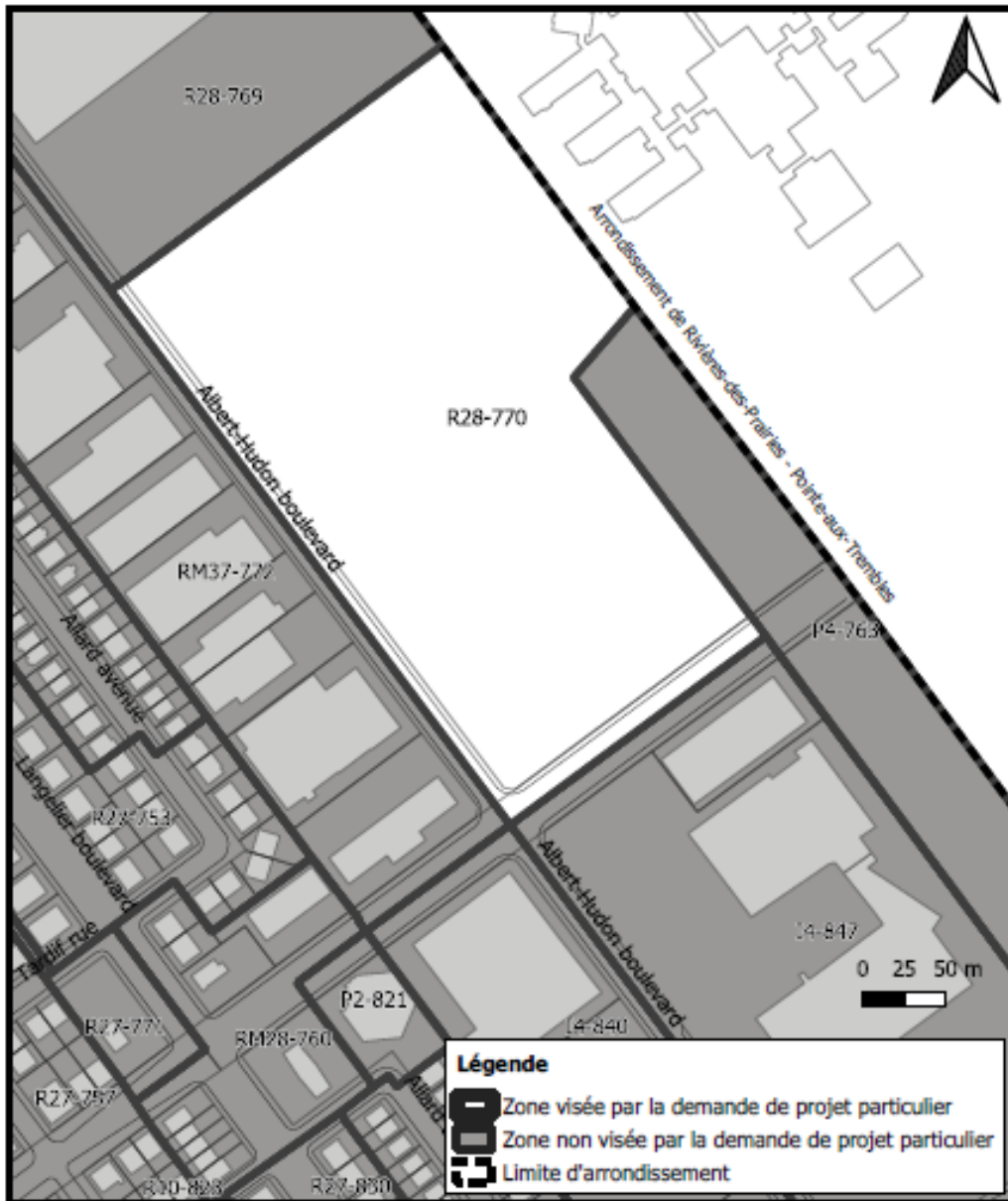
QUE conformément à l'arrêté ministériel 2021-054, le projet de résolution PP-048 sera soumis à une séance de consultation écrite de 15 jours à compter de la date de publication du présent avis.

PRENEZ AVIS que toute personne intéressée doit soumettre ses commentaires au plus tard le 8 septembre 2021 à l'adresse courriel suivante : consultation-publique.mtl-nord@montreal.ca

DOCUMENTATION

Le projet de résolution, l'illustration par croquis de la zone concernée ainsi que la documentation afférente au projet sont disponibles sur le site internet de l'arrondissement. Ce projet de résolution ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de résolution vise la zone décrite ci-dessous :



Montréal-Nord
Montréal 
 AVIS DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE
 CONSULTATION
 PPCMOI
 PP-048

M. Marc-Aurèle Aplogan
 Secrétaire d'arrondissement
 24 août 2021